

Élections municipales : la mairie de Saint-Palais-sur-Mer porte plainte contre X pour cyberharcèlement

Il y a quelques semaines, en déclarant sa candidature aux prochaines élections municipales, le maire Claude Baudin avait appelé au rassemblement, et à **une campagne placée sous le signe du respect**. C'est ce respect qui domine nos échanges avec les Saint-Palaisiens, dans nos rues, et avec les listes concurrentes.

En revanche, sur les réseaux sociaux, la réalité est toute autre. Une minorité de profils Facebook, hélas très bruyante, envenime le débat municipal et le tire vers le bas. Elle le fait via des comptes anonymes créés en avril, au lendemain de la démission d'une partie du conseil municipal. L'un d'eux, portant le pseudonyme de "Chat Noir", se livre ainsi depuis trois mois à un cyberharcèlement en règle des élus en fonction.

La liberté d'expression est un droit absolu. En revanche, **le harcèlement en ligne constitue un délit**, passible de 2 ans de prison et de 30 000€ d'amende, caractérisé juridiquement par le fait d'insulter et de diffuser des rumeurs par des messages répétés, visant un groupe d'individus, pour nuire à leurs personnes et salir leur réputation. C'est précisément ce que fait ce compte, dont les agissements dépassent de loin le seul cadre de la liberté d'expression.

Alors que la mairie de Saint-Palais-sur-Mer s'apprêtait à lancer une procédure judiciaire pour l'identifier, le compte "Chat Noir" a lui-même révélé son identité par erreur, en signant l'un de ses commentaires du nom d'Alain Dubost, candidat au conseil municipal sur la liste "Saint Palais d'Abord". Ce commentaire a ensuite été supprimé, puis re-publié par le compte de la liste "Saint Palais d'Abord".

Ces agissements posent la question des valeurs qui animent leur auteur, ainsi que des dégâts collatéraux que certains sont prêts à causer par ambition politique. Nous insistons cependant sur ce point : **ils ne disqualifient que ceux qui s'en rendent coupables**, et ne doivent pas faire oublier le fait que les Saint-Palaisiens ont le choix entre **plusieurs listes**, comportant chacune **des personnes de grande qualité**.

C'est pourquoi une plainte pour harcèlement a été déposée contre X, dans le cas où d'autres personnes auraient utilisé ce même compte à des fins de harcèlement.

Nous espérons qu'en dénonçant ces agissements suffisamment tôt dans la campagne, ils pourront cesser, et que notre ville aura **le débat municipal pleinement apaisé et serein qu'elle mérite**, sur **les réseaux sociaux** comme **dans la vie réelle**.

Claude BAUDIN
Maire de Saint-Palais-sur-Mer

et l'équipe municipale